

Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Les 23, 24 et 25 juillet 2019, FREDERICTON (N.-B.)

Résolution n° 67/2019

TITRE : Élaboration et mise en œuvre d'un Plan d'action national pour contrer la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA autochtones

OBJET : Sûreté et sécurité des femmes et des filles autochtones

PROPOSEUR(E) : Alvin Francis, Chef, Première Nation Nekaneet, Sask.

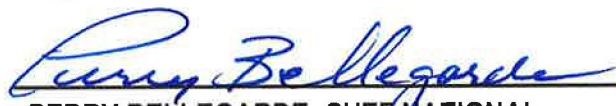
COPROPOSEUR(E) : Melvin Hardy, Chef, Première Nation de Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Rocky Bay), Ont.

DÉCISION : Adoptée par consensus

ATTENDU QUE :

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 7 (1) : Les autochtones ont droit à la vie, à l'intégrité physique et mentale, à la liberté et à la sécurité de la personne.
 - ii. Article 7 (2) : Les peuples autochtones ont le droit, à titre collectif, de vivre dans la liberté, la paix et la sécurité en tant que peuples distincts et ne font l'objet d'aucun acte de génocide ou autre acte de violence, y compris le transfert forcé d'enfants autochtones d'un groupe à un autre.
 - iii. Article 22 (2) : Les États prennent des mesures, en concertation avec les peuples autochtones, pour veiller à ce que les femmes et les enfants autochtones soient pleinement protégés contre toutes les formes de violence et de discrimination et bénéficient des garanties voulues.
- B. Le gouvernement du Canada a lancé l'Enquête nationale indépendante sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (Enquête nationale) au mois d'août 2016. Le 3 juin 2019, l'Enquête nationale a publié son rapport final intitulé *Réclamer notre pouvoir et notre place*.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 25^e jour du mois de juillet 2019 à Fredericton (N.-B.)


PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

67 – 2019
Page 1 de 3

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les 23, 24 et 25 juillet 2019, FREDERICTON (N.-B.)

Résolution n° 67/2019

- C. Le rapport final explore de multiples enjeux intersectionnels qui contribuent à la tragédie nationale des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. Le Rapport final comprend aussi quatre conclusions générales relatives à la reconnaissance des droits, la justice, la sécurité, la santé et le mieux-être. Il comprend plus de 230 *appels à la justice* qui présentent des recommandations aux gouvernements, aux institutions, aux industries, aux fournisseurs de services, aux partenaires et à tous les Canadiens.
- D. La résolution n° 37/2014 de l'APN, *Soutien à l'égard de l'initiative Les familles d'abord*, charge l'Assemblée des Premières Nations (APN) de :
- i. Réclamer l'adoption d'un consensus national parmi les Premières Nations sur la base de l'initiative Les familles d'abord du Manitoba afin d'honorer les femmes et jeunes filles autochtones assassinées ou disparues (FJFAAD) et d'entourer et soutenir leurs familles d'abord, ainsi que de collaborer en vue de mesures immédiates et d'un changement systémique.
 - ii. Soutenir que tout processus, y compris une table ronde nationale ou une enquête, doit tenir compte des voix des familles de FJFAAD, soutenir adéquatement les familles et les communautés dans leur cheminement vers la guérison, et rendre hommage aux FJFAAD.
 - iii. Soutenir qu'une table ronde nationale d'une journée sur les FJFAAD n'est pas suffisante.
- E. En juin 2019, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord (RCAAN) a indiqué que le ministère mettrait sur pied un processus régional en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Plan d'action national pour lutter contre la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA autochtones.
- F. RCAAN a également indiqué que la ministre nommerait un individu pour surveiller l'application des appels à la justice présentés dans le rapport final de l'Enquête nationale ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'action national.
- G. RCAAN ne doit pas prendre de décisions de manière unilatérale concernant le processus de mobilisation en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Plan d'action national. Le gouvernement fédéral doit agir de façon transparente concernant ses relations en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Plan d'action national et concernant le processus décisionnel.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :

1. Enjoignent au gouvernement fédéral de veiller à ce que toute mobilisation en vue de l'élaboration d'un Plan d'action national soit faite selon l'approche « Les familles d'abord ».

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 25^e jour du mois de juillet 2019 à Fredericton (N.-B.)



PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les 23, 24 et 25 juillet 2019, FREDERICTON (N.-B.)

Résolution n° 67/2019

2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de trouver des sources de financement et des ressources appropriées pour que le Conseil des femmes puisse :
 - a. assister et participer à toutes les tables rondes dans toutes les régions;
 - b. coordonner son propre processus de mobilisation auprès des Premières pour discuter d'un Plan d'action national.
3. Enjoignent à l'APN d'élaborer son propre Plan d'action national dirigé par les Premières Nations en fonction de commentaires provenant de toutes les régions, de survivantes des Premières Nations et de leurs familles et de la Coalition des Premières Nations pour les familles modestes et de militer pour l'adoption de ce Plan par tous les gouvernements.
4. Enjoignent au gouvernement fédéral de veiller à ce que le Conseil des femmes de l'APN participe au processus de sélection de tout représentant nommé pour mettre en œuvre les *appels à la justice* du rapport final de l'Enquête nationale, incluant l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'action national.
5. Enjoignent à l'APN de veiller à ce que le Plan d'action des Premières Nations respecte toutes les Nations, les femmes et les processus régionaux en matière de planification.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 25^e jour du mois de juillet 2019 à Fredericton (N.-B.)



PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL